
Section 1 - Identification de la substance ou du mélange et identification du fournisseur

1.1. Identificateur du produit : Nettoyant Bar Keepers Friend (WerCS ID = 1065205)
(pour toutes les tailles de contenants de poudre vendus dans l'hémisphère occidental)

1.2. Utilisations pertinentes et Nettoyant pour les surfaces dures et non poreuses. Ne pas utiliser sur la
identifiées de la substance ou pierre, le bois ou les surfaces peintes, laquées ou réfléchissantes.
du mélange, et utilisations
déconseillées :

1.3. Renseignements du
fournisseur de la fiche
signalétique :

Nom du fournisseur : SerVaas Laboratories, Inc.
Adresse : 5240 Walt Place
Indianapolis, IN 46254
É.U

Numéro de téléphone : 1-800-433-5818 (pour les appels provenant des États-Unis)
1-317-636-7760 (pour les appels ne provenant pas des États-Unis)

1.4. Numéro de téléphone 1 800 424-9300 (CHEMTREC)
d'urgence :

Section 2 - Reconnaissance des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Classification OSHA/CLP/SGH : Classification physique : Classification en matière de santé :
N'est pas dangereux. Des lésions oculaires - Catégorie 1

2.2. Éléments de l'étiquette :

Mot-indicateur : Danger !

Pictogramme de danger :



Avertissements de danger : Provoque des graves lésions des yeux.

Phrases de précautions : Bien laver la peau exposée après la manipulation. Porter une protection pour les yeux.

Nettoyant Bar Keepers Friend (Weracs ID = 1065205)

Date de révision : 26 février 2020

Énoncés de réponse : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Section 3 - Composition / information sur les composants

3.1. Substance :	Nom chimique	No CAS	Pourcentage
	Verre, oxyde	65997-17-3	85-94
	Acide oxalique	144-62-7	5-10
	Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C10-16, sel de sodium	68081-81-2	1-5

Section 4 - Premiers soins

4.1. Description des mesures de premier secours :

Inhalation : Transporter la victime à l'air frais. Boire de l'eau pour racler la gorge et se moucher pour éliminer les poussières. Si l'irritation se poursuit, consultez immédiatement un médecin.

Contact avec la peau : Ne pas frotter ou gratter. Rincer la peau exposée avec de l'eau froide, puis laver la peau avec du savon et de l'eau. Ne pas utiliser d'eau chaude puisque celle-ci dilate les pores de la peau et pourrait augmenter la pénétration des particules et l'irritation. Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Si l'irritation se poursuit, consultez immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux : Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes, tout en maintenant les paupières écartées. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion : Si de petites quantités sont avalées, rincer la bouche avec de l'eau. Boire beaucoup d'eau pour aider à réduire l'irritation. Si de grandes quantités sont ingérées ou s'il y a une irritation ou un inconfort, obtenir de l'aide médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés : Cause une irritation sévère des yeux avec des lésions possibles aux yeux. Peut causer une irritation de la peau. Peut causer une légère irritation respiratoire.

4.3. Indication d'une attention médicale immédiate et nécessité d'un traitement spécial : Une aide médicale immédiate est requise en cas de contact avec les yeux.

Section 5 - Mesures à prendre en cas d'incendie

- 5.1. Agent extincteur approprié (ou inapproprié) :** Utiliser n'importe quel moyen d'extinction adéquat pour le feu environnant.
- 5.2. Dangers précis découlant du produit chimique :** Cette matière n'est pas inflammable ou combustible.
- 5.3. Équipement personnel spécial et précautions pour les pompiers :** Les pompiers devraient porter un équipement d'urgence complet et un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive approuvé par le NIOSH pour tous les incendies mettant en jeu des produits chimiques.

Section 6 - Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

- 6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence :** Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés pour prévenir un contact avec les yeux et la peau. Éviter de créer et de respirer des poussières.
- 6.2. Précautions environnementales :** Éviter le rejet dans l'environnement. Signaler les déversements comme il est requis par les réglementations locales et fédérales.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :** Recueillir la matière et la placer dans un contenant aux fins d'élimination ou de réutilisation. Recueillir de manière à réduire au minimum la génération de poussières en suspension dans l'air ou aspirer à l'aide d'un aspirateur à haute efficacité. Éviter la dispersion de poussières dans l'air (c.-à-d. éviter d'éliminer les poussières sur les surfaces avec de l'air comprimé).

Section 7 - Manutention et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :** Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de créer et de respirer des poussières. Porter des vêtements et de l'équipement de protection comme décrit dans la Section 8. Utilisez seulement avec une ventilation adéquate. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Bien laver avec du savon et de l'eau après sa manipulation. Faire preuve de bonnes pratiques d'entretien.
- Les conteneurs vides contiennent des résidus du produit. Suivez toutes les précautions relatives à la FDS dans la manipulation des conteneurs vides.
- 7.2. Conditions de sécurité du stockage, y compris toutes incompatibilités :** Rangez dans un endroit sec, frais, bien ventilé. Protéger les contenants des dommages matériels.

7.3. Le ou les utilisations finales spécifiques : Utiliser uniquement conformément aux instructions sur l'usage final du produit.

Section 8 - Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle :	Verre, oxyde (sous forme de particule non classée autrement)	5 mg/m ³ - (Respirable) 15 mg/m ³ - (total des poussières) valeur PEL de l'OSHA
	Acide oxalique	1 mg/m ³ - TWA, valeur PEL de l'OSHA 1 mg/m ³ - MPT 2 mg/m ³ - LECT, valeur TLV de l'ACGIH
	Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C10-16, sel de sodium	Pas de limite établie.

Remarque : Si non répertoriés ci-dessus, se reporter aux règlements locaux sur les limites d'exposition propres au pays concerné.

8.2. Contrôles d'exposition :

Contrôles d'ingénierie appropriés : Utiliser avec une ventilation locale par aspiration adéquate pour minimiser les expositions.

Équipement personnel de protection : **Protection respiratoire :** Si les limites d'exposition en milieu de travail sont dépassées ou si une irritation se manifeste, porter un respirateur à filtre à particules approuvé. Le choix de protection respiratoire dépend du type de contaminant, de la forme et de la concentration. Choisir et utiliser conformément à tous les règlements applicables (aux É.-U., suivre la norme OSHA 1910.134 et en UE, suivre la norme EN140 ou 143) ainsi que les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Protection des mains : Porter des gants de protection pour réduire au minimum le contact avec la peau. Les crèmes barrières peuvent être utiles pour réduire l'irritation.

Protection pour les yeux : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes protectrices contre les poussières.

Autres vêtements et équipements de protection : Des vêtements à manches longues et des pantalons devraient être portés pour éviter le contact avec la peau. Des installations sanitaires devraient être disponibles dans la zone de travail.

Section 9 - Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence (état physique, couleur, etc.) : Poudre blanche

Odeur : Inodore.

Seuil olfactif : Sans objet.	pH : 1,5-2,5 (selon la dilution)
Point de fusion/point de congélation : Non disponible.	Point initial et limites d'ébullition : Non disponible.
Point d'éclair : Sans objet.	Taux d'évaporation : Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable	
Limites d'inflammabilité : LEI : Sans objet.	LES : Sans objet.
Tension de vapeur : Sans objet.	Densité de vapeur : Sans objet.
Densité relative : 0,85-0,95	Solubilité(s) : Partiellement soluble dans l'eau
Coefficient de partage : n-octanol-eau : Non disponible.	Température d'auto-inflammation : Non disponible.
Température de décomposition : Pas de température de décomposition.	COV : La teneur en COV n'a pas été déterminée.

Section 10 - Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité : Cette matière n'est pas réactive dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique : Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse ne se produira.

10.4. Conditions à éviter : Éviter la formation de poussières.

10.5. Substances incompatibles : Ne pas mélanger à du javellisant au chlore.

10.6. Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux n'est prévu.

Section 11 - Données toxicologiques

11.1. Information sur les effets toxicologiques :

Inhalation :	Les poussières peuvent causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures. Les symptômes comprennent la toux, des éternuements et une irritation à la gorge.									
Contact avec la peau :	Les poussières peuvent causer une irritation mécanique.									
Contact avec les yeux :	Cause une irritation sévère des yeux, avec de la douleur, une sensation de brûlure et une enflure. Des lésions aux yeux sont possibles.									
Ingestion :	Peut causer une irritation de la bouche et du tube intestinal.									
Corrosion/irritation cutanée :	N'est pas corrosif pour la peau.									
Domage/irritation oculaire :	Cause des lésions aux yeux.									
Irritation des voies respiratoires :	Les poussières peuvent être irritantes pour le système respiratoire.									
Sensibilisation des voies respiratoires :	N'est pas un sensibilisant des voies respiratoires.									
Sensibilisation de la peau :	N'est pas un sensibilisant cutané.									
Mutagenicité des cellules germinales :	Non classé comme mutagène de cellules germinales.									
Cancérogénicité :	Aucun des autres composants présents à 0,1 % ou plus n'est classé comme cancérogène par le CIRC, le NTP, l'ACGIH ou l'OSHA.									
Danger par l'aspiration :	Ne présente pas un danger d'aspiration.									
Toxicité reproductive :	Aucun effet sur la reproduction n'est prévu.									
Toxicité pour certains organes cibles :	Exposition unique : Pas de données disponibles. Exposition répétée : Pas de données disponibles.									
Valeurs de toxicité aiguë :	<table border="0" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black;">Aucune ETA calculée pour le mélange :</td> <td style="border-bottom: 1px solid black;">DL50 par voie orale</td> <td style="border-bottom: 1px solid black;">>4000 mg/kg</td> </tr> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black;">Acide oxalique :</td> <td style="border-bottom: 1px solid black;">DL50 orale du rat</td> <td style="border-bottom: 1px solid black;">375 mg/kg</td> </tr> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black;">Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C10-16, sel de sodium :</td> <td style="border-bottom: 1px solid black;">DL50 orale du rat</td> <td style="border-bottom: 1px solid black;">1080 mg/kg</td> </tr> </table>	Aucune ETA calculée pour le mélange :	DL50 par voie orale	>4000 mg/kg	Acide oxalique :	DL50 orale du rat	375 mg/kg	Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C10-16, sel de sodium :	DL50 orale du rat	1080 mg/kg
Aucune ETA calculée pour le mélange :	DL50 par voie orale	>4000 mg/kg								
Acide oxalique :	DL50 orale du rat	375 mg/kg								
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C10-16, sel de sodium :	DL50 orale du rat	1080 mg/kg								

Section 12 - Données écologiques

- 12.1. Toxicité :** Pas de données disponibles.
- 12.2. Persistance et dégradabilité :** La biodégradation ne s'applique pas aux substances inorganiques. Les ingrédients solubles répertoriés sont biodégradables.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation :** Ne devrait pas être biocumulatif.
- 12.4. Mobilité dans le sol :** Pas de données disponibles.
- 12.5. Résultats des évaluations TBP et vPvB :** Le produit n'est pas toxique bioaccumulable persistant (TBP) ni très persistant et très bioaccumulable (vPvB).
- 12.6. Autres effets indésirables :** Aucun autre effet indésirable.

Section 13 - Données sur l'élimination du produit

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer conformément à l'ensemble des règlements locaux, régionaux, nationaux, provinciaux, territoriaux et internationaux.

Section 14 - Informations relatives au transport

	14.1 Numéro ONU	14.2 Désignation officielle de transport ONU	14.3 Classe(s) de danger relative(s) au transport	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Dangers pour l'environnement
DOT des É.-U.	N/D	Non classé pour le transport.	N/D	N/D	N/D
ADR/RID DE L'UE	N/D	Non classé pour le transport.	N/D	N/D	N/D
IMDG	N/D	Non classé pour le transport.	N/D	N/D	N/D
IATA/OACI	N/D	Non classé pour le transport.	N/D	N/D	N/D

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur : Aucune précaution spéciale pour l'utilisateur.

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe III de MARPOL 73/78 et du Recueil IBC : Non applicable – le produit est transporté uniquement sous une forme emballée.

Section 15 - Informations sur la réglementation

15.1. Règlements et lois sur l'environnement, la sécurité et la santé propres à la substance ou au mélange :

Règlements américains : CERCLA : Ce produit n'est pas assujéti aux exigences de déclaration de la CERCLA. De nombreux états ont des exigences de rapport de dégagement plus stricts. Signaler les déversements de la manière prévue par la réglementation fédérale, étatique, provinciale et locale.

SARA TITLE III : Section 302 des substances extrêmement dangereuses (TPQ) : aucune

Catégorie de danger SARA (311/312) : Se reporter à la section 2 pour la classification des dangers de l'OSHA.

SARA 313 DE EPA : Ce produit contient les produits chimiques suivants réglementés en vertu de l'article 313, titre III de la SARA : Aucun

Inventaire TSCA de EPA : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire de la TSCA.

La présente fiche de données de sécurité se conforme au Hazcom des É.-U. de 2012 (29 CFR1910.1200) de l'OSHA et au SIMDUT 2015 du Canada.

Conformité à la SB-258 de la Californie :

CAS no	Nom de l'ingrédient	Fonction	Liste désignée
6153-56-6	Acide oxalique	Éliminateur de rouille	Ne figure pas sur la liste.
65997-17-3	Verre, oxyde	Abrasif	Ne figure pas sur la liste.
68081-81-2	Surfactant anionique	Surfactant	Ne figure pas sur la liste.

Section 16 - Autres informations

Historique de révision de la FDS : FDS révisée.

Date de préparation : 26 février 2020

Date de l'édition précédente : 2 juillet 2019

Avis de non-responsabilité : Les renseignements présentés dans la présente sont basés sur les données disponibles de sources fiables et sont considérés comme étant corrects au meilleur de la connaissance de SerVaas Laboratories, Inc. SerVaas Laboratories, Inc. ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, concernant l'exactitude des données ou des résultats obtenus par l'utilisation de ce produit. L'utilisateur a l'entière responsabilité de déterminer la convenance de toute matière ou de tout produit pour une fin précise et d'adopter les mesures de sécurité qui s'imposent. SerVaas Laboratories, Inc. renonce à toute responsabilité en cas de blessure ou de dommage résultant d'une utilisation incorrecte de la matière ou du produit décrit dans la présente.